



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 38009

Texte de la question

M Jean Proveux attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la situation des bassonistes français. Il semble en effet que la libre concurrence entre le basson allemand et le basson de facture et de tradition françaises ne soit plus respectée. De récents concours de recrutement afin de pourvoir des postes de basson dans des opéras de province précisaient par exemple qu'ils étaient réservés aux instrumentistes jouant le système allemand. De même l'administration du futur opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Cet état de fait pénalise l'enseignement dispensé dans les écoles françaises ainsi que la lutherie de notre pays. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il entend adopter pour garantir la pérennité de cet élément du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38009

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1094